DEVIS DE PRESTATIONS

SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD) - **Devis gratuit**

pour tous, toute la vie, partout

☐ **Devis initial**

Date d'établissement :
(valable 3 mois à compter de sa date d'établissement)

☐ **Devis avenant**

Ce devis annule et remplace le devis initial du :

Date d'établissement :
(valable 3 mois à compter de sa date d'établissement)

ENTRE :
Association locale ADMR :

Adresse :

Code postal :
Ville :
Tel. fixe / portable :
Mail :
Siret :

Numéro d'autorisation : PSF-DAPAPH/ SCF2E N°26
par le conseil départemental en date du 05/04/2017

et le client :
Nom : Prénom :
Adresse (lieu d'exécution de la prestation) :

Code postal : Ville :
Tel. fixe / portable :
Email :
Adresse de facturation (si différent de l'adresse d'exécution de la prestation)

Représenté(e) par son représentant légal :
Nom : Prénom :
Agissant en qualité de :
Adresse (lieu d'exécution de la prestation) :

Code postal : Ville :

Le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de l'Association ADMR a effectué une évaluation individuelle et globale des besoins du Client le et a établi le présent devis en concertation avec le Client et le cas échéant avec son représentant légal et/ou proche aidant et/ou sa personne de confiance.

NATURE DES PRESTATIONS

Aide dans les activités domestiques
☐ Entretien du logement ☐ Entretien du linge ☐ Préparation des repas ☐ Courses

Aide et accompagnement dans les actes essentiels de la vie
☐ Habillage et déshabillage ☐ Toilette ☐ Mobilisation ☐ Prise des repas ☐ Prise de médicaments

Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale
☐ Aide à la mobilité extérieure, conduite véhicule personnel ☐ Aide administrative
☐ Accompagnement loisirs et lien social ☐ Soutien et présence « garde de jour et de nuit

MODALITES D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION ADMR

Cette prestation sera réalisée en mode d'intervention dit « prestataire », c'est-à-dire par des salariés employés par l'Association ADMR, à raison de heures / semaine soit heures / mois.
Les heures / semaine soit jours et horaires souhaités d'intervention sont

(sous condition d'une disponibilité du personnel) - Les heures indiquées ci-dessus correspondent au temps consacré auprès du Client (excluant le temps de trajet de(s) intervenant(e)s).

ESTIMATION DU PRIX DE LA PRESTATION

Les prestations fournies par l'Association ADMR sont exonérées de TVA en application de l'article 261, 7°, 1 ter. du Code général des impôts. **Les prix indiqués ci-dessous sont les prix facturés**

TARIFS	Jour (lundi au samedi)	22h-7h / Dimanche / Jour Férié * Prix majoré de 25%
TARIF AVEC PRISE EN CHARGE- TARIFS ET NOMBRE D'HEURES MOYEN PAR MOIS (SI ACCORD FINANCEUR)	h x € = €	h x € = €
	¾ h x € = €	¾ h x € = €
	½ h x € = €	½ h x € = €
	¼ h(1) x € = €	¼ h(1) x € = €
	(a) Total = €	(b) Total = €

TARIF SANS PRISE EN CHARGE OU AVEC AUTRE PRISE EN CHARGE - TARIFS ET NOMBRE D'HEURES MOYEN PAR MOIS	h x € = €	h x € = €
	¾ h x € = €	¾ h x € = €
	½ h x € = €	½ h x € = €
	¼ h(1) x € = €	¼ h(1) x € = €
	(a) Total = €	(b) Total = €
❶ TOTAL ESTIME	(_ +) Total = €	
❷ TOTAL PARTICIPATION FINANCIERE MENSUELLE *(SI VERSEMENT AIDE A L'ADMR)* (2)	(-) €	
❸ TOTAL RESTANT A VOTRE CHARGE (❶-❷)(estimé sur base mensuelle moyenne)	(=) €	
❹ ESTIMATION NOMBRE DE KM PAR MOIS(3)	(+) km x 0.50 € = €	
COUT ESTIME A VOTRE CHARGE (❸+❹) PAR MOIS	(=) HT : €	
	TTC : €	
PRIX ESTIME MENSUEL APRES CREDIT D'IMPOT €	€ TTC	

les heures réalisées en complément du plan d'aide du Client seront facturées par l'Association ADMR selon le tarif sans financement, sauf APA et PCDH

Les annexes au contrat relatives au prix (fiche tarifs remise) et aux conditions de facturation ont un caractère contractuel.

Le Client peut bénéficier d'une réduction ou crédit d'impôt accordé au titre des sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile, à une association agréée ou à un organisme habilité ou conventionné ayant le même objet dans les conditions prévues à l'article 199 sexdecies du Code général des impôts.

Durée
☐ **Indéterminée** à compter de la date de signature du devis (obligatoire pour toutes les prises en charge)
☐ **Déterminée** du *inclus au . inclus*
☐ **Un an de date à date** à compter de la date de signature du devis

Divisez votre facture par deux chaque mois en profitant de l'avance immédiate du crédit d'impôt.
Comment ça marche ? Pour qui ?

RYTHME DES FACTURATIONS ET MODE DE PAIEMENT

Une facture détaillant, par prestation, le nombre d'heures effectuées est envoyée le mois suivant par l'association ADMR au client. Les factures de l'association ADMR sont payables par prélèvement automatique, virement bancaire, chèque bancaire, CESU préfinancé ou espèces.

ATTENTION : Les paiements en espèces n'ouvrent pas droit à la réduction ou au crédit d'impôts (article D.7233-3 du Code du Travail).

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la législation en matière de protection des données à caractère personnel (CNIL), vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, ou vous opposer à leur traitement pour un motif légitime en vous adressant à : Fédération ADMR Vendée 119, Bd des Etats Unis BP 3 85001 La Roche sur Yon Cedex ou directement auprès du Délégué à la Protection des Données que nous avons désigné ou son représentant : dpo.admr.85@admr.org

DOCUMENTS ANNEXES

Le Client reconnait avoir reçu, pris connaissance et accepté, les documents suivants :

- ☐ Contrat de prestations SAAD
- ☐ Livret d'accueil comprenant la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement du service SAAD et le formulaire de désignation de la personne de confiance

Si le devis a été établi par l'association ADMR et/ou accepté par le client hors établissement ou à distance, le Client reconnait avoir reçu et pris connaissance des documents suivants :

- ☐ Formulaire de rétractation (Articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation)
- ☐ Formulaire de demande d'intervention de l'Association ADMR avant l'expiration du délai de rétractation

ACCEPTATION DU DEVIS

La signature du devis par le Client matérialise son accord sur les termes et conditions (notamment financières) de l'intervention de l'Association ADMR et l'engage envers cette dernière.

Fait à :
Le : (Date à inscrire de façon manuscrite par le client)

LE CLIENT ou son représentant légal	Association ADMR
Nom et signature	Nom et signature